

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° n° 751 promulguant en Côte française des Somalis l'arrêté interministériel du 18 mai 1949 relatif à l'émission des pièces divisionnaires spéciale au territoire de la Côte française de Somalis et dépendances.....

n° 751

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 juillet 1949

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro
31 juillet 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret n° 49-3535 du 17 mars 1949 rendu après avis de l'Assemblée de l'Union française autorisant la fabrication de pièces divisionnaires pour le territoire de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis l'arrêté interministériel du 18 mai 1949 fixant la composition, les caractéristiques, le type et le montant des 'émissions de pièces divisionnaires spéciales au territoire de la Côte française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire general

CHAMBOREDON